

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>CARREFOUR</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 26 octobre 2017, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 octobre 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir 43 282 646 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 5,59% du capital et 4,48% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, NA	21 298 274	2,75	21 298 274	2,21
Merrill Lynch International	20 368 904	2,63	20 368 904	2,11
Managed Account Advisors	1 606 473	0,21	1 606 473	0,17
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	8 995	ns	8 995	ns
Total Bank of America Corporation	43 282 646	5,59	43 282 646	4,48

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR sur le marché et de l'augmentation du nombre de contrats financiers à dénouement physique et monétaire portants sur les actions CARREFOUR.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 4 650 000 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 3 350 000 actions CARREFOUR résultant de la détention de 7 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 15 décembre 2017 et le 20 décembre 2019 et exerçables à des prix compris entre 18 € et 24 € par action CARREFOUR, et (ii) 1 300 000 actions CARREFOUR résultant de la détention de 6 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 17 novembre 2017 et le 21 décembre 2018 à des prix compris entre 16 € et 24 € par action CARREFOUR ;
- la société Bank of America, NA a précisé détenir 20 425 224 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 2 053 479 actions CARREFOUR résultant de la détention de 47 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 4 mai 2020 et le 6 juillet 2021 et exerçables au prix 36,72 € par action CARREFOUR, et (ii) 18 371 745 actions CARREFOUR

¹ Sur la base d'un capital composé de 774 677 811 actions représentant 965 787 828 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

résultant de la détention de 48 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 et exerçables au prix 21,32 € par action CARREFOUR ; et

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 60 132 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 4 486 429 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 232 328 actions au titre d'un contrat « *cash-settled forward* » à dénouement en espèces, exerçables le 26 octobre 2017, et (ii) 4 254 101 actions au titre de 27 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 27 octobre 2017 et le 25 octobre 2019 ; et
- la société Bank of America, NA a précisé détenir 862 641 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) au titre de 3 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 25 juillet 2019 et le 25 octobre 2019.
